

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 18 JUILLET 2011 – 20H30**

Le 18 juillet 2011, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'ORBEC, légalement convoqué le 11 juillet 2011, s'est réuni en séance ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Etienne COOL, Maire d'ORBEC.

- Approbation compte rendu
- Remerciements
- Vente mobilier de bureau
- Gratuité concession cave-urne
- Vente terrain rue Jobey
- Journées du patrimoine
- Projet reconstruction gendarmerie
- Taxe Locale d'Équipement
- Projet AQUACOOOP
- Fermeture postes personnel
- Questions diverses

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** E. COOL ; J-C. DUVAL ; A. GROULT ; E. MACREZ; G. HULIN Adjoints ; M. COGE, Y. MOREL, F. RAMOS, G. LAUTOMNE, Y. BOYE, P. DELARUE, F. VERGER, C.BEJEAN

**ABSENTS EXCUSES :**

J-L. POUILLE donne pouvoir à E. COOL  
C. FOUILLEUL donne pouvoir à Y .BOYE  
J-F. CROUINAUX donne pouvoir à G. LAUTOMNE  
D. MULET donne pouvoir à A. GROULT

**ABSENTS**

S. FOSSET  
Y. SOUCIET  
P. AUBRY  
T. LEMETTAIS  
C. LIBERGE

Secrétaire de séance :J-C. DUVAL

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Compte rendu précédente réunion :

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu de la précédente réunion et questionne sur d'éventuelles observations.

**Le contenu du Compte Rendu est approuvé à l'unanimité.**

**REMERCIEMENTS -**

- Monsieur Gérard THIBOUT, Président de LA NEUSTRIENNE, remercie le personnel et les élus de la Commune d'Orbec pour les aides apportées (financières, matérielles et de personnel) concernant le 150<sup>ème</sup> anniversaire de LA NEUSTRIENNE.
- De la famille GUIMARD à l'occasion du décès de Monsieur Claude GUIMARD

## 11/37- VENTE MOBILIER DE BUREAU

Suite au nouvel aménagement du secrétariat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente le bureau précédemment utilisé par le Secrétaire Général, parti en retraite, pour un montant de 50€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, émet à l'unanimité un avis favorable à cette vente de mobilier.**

## 11/38 – GRATUITÉ CONCESSION CAVE-URNE

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors de la précédente réunion du 15 juin 2011, le Conseil Municipal accordait la gratuité d'une concession funéraire pour une durée de cinquante ans, pensant que les concessions perpétuelles n'existaient plus.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour que la gratuité s'applique à une concession perpétuelle et non cinquantenaire.

Espace : 50 cm X 50 cm - Durée : Perpétuelle

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour à l'unanimité**

Cette présente délibération annule et remplace la délibération 11/35 en date du 15 juin 2011.

## 11/39 – VENTE TERRAIN RUE JOBEY

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la vente de terrain rue Jobey avait été inscrite au budget pour un montant de 70 000€.

Il s'agit de parcelles en section AB, appartenant à la Commune :

- La parcelle cadastrée n°357 d'une surface de 244m<sup>2</sup>
  - La parcelle cadastrée n°358 d'une surface de 207m<sup>2</sup>
- } TOTAL: 451m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition d'acquisition pour les deux parcelles d'un montant de 40 000€.

**Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette cession de terrain et chargent Maître ROUAULT, notaire à Orbec, de régulariser la vente.**

## 11/40 – JOURNÉES DU PATRIMOINE

Ces journées tendent à mettre en valeur le patrimoine national. A cet effet, il est d'usage de permettre la visite des musées nationaux, régionaux et municipaux gratuitement.

Le Musée Municipal du Manoir d'Orbec est concerné.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise cette gratuité à l'unanimité.**

## 11/41 – PROJET RECONSTRUCTION GENDARMERIE

Suite aux modifications intervenues dans le dossier de construction de la Gendarmerie, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une nouvelle délibération modifiant celle du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Aussi il convient de renouveler l'engagement sur les conditions de cette construction et notamment :

« Par décision de phase préalable N°98321 GEND/SF/INFRA/PROG du 12 août 2009, la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale a autorisé la réalisation d'une caserne de gendarmerie à Orbec. Cette opération est agréée pour être exclusivement conduite dans le cadre juridique du décret N°93-130 du 28 janvier 1993.

Conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du Premier Ministre en date du 28 janvier 1993 (J.O. du 31 janvier 1993), le loyer futur de la caserne sera calculé selon le taux de 6% :

-soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la Gendarmerie ;

-soit des dépenses réelles toutes taxes comprises, si elles sont inférieures au montant des coûts-plafonds mentionnés ci-dessus.

Le terrain d'une superficie de 7123 m<sup>2</sup> n'entrera pas dans l'économie de l'affaire, ayant été acquis par la Commune depuis plus de cinq années, à la date du début prévisible des travaux.

Le loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un bail initial de neuf ans.

La Commune est informée qu'elle est susceptible de bénéficier d'une subvention d'Etat dans ce cadre juridique.

Considérant les éléments portés ci-dessus, la Commune d'Orbec s'engage à construire une caserne de Gendarmerie pour un effectif de 1 officier, 10 sous-officiers et 2 gendarmes adjoints volontaires à Orbec, dans le cadre précité. »

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les conditions de cette construction, conformément à la demande de la Gendarmerie.**

## 11/42 – TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le taux de la TLE a été fixé à 3.5% par la délibération 07/664 en date du 14 mars 2007.

Un particulier a déposé une demande de permis de construire pour un garage à usage professionnel et a demandé à Monsieur le Maire une réduction de sa TLE afférente à sa construction.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'un dégrèvement ponctuel n'est pas possible.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de réduction de la Taxe Locale d'Équipement**

## 11/43 – PROJET AQUACOOP

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur André GROULT, Président du SIAEPA, pour présenter le projet AQUACOOP.

Il s'agit d'un regroupement formé de SIAEP et de communes indépendantes qui produisent et, ou, distribuent l'eau potable à leurs usagers.

Il a pour but principal d'assurer la sécurisation et la pérennité de la distribution d'eau potable à leurs populations, grâce au maillage de leurs réseaux, quelles que soient les circonstances.

Il répond, ainsi, au souci légitime du Conseil Général et de la Préfecture d'obtenir une sécurisation active de nos SIAEPA d'une part, et d'autre part, d'apporter au futur SCOT du Sud Pays d'Auge, aux CDC ainsi que, le cas échéant, aux regroupements des CDC locales en gestation, une sécurité mutualisée d'approvisionnement en eau potable de nature à favoriser leurs futurs développements.

Le SIAEPA ORBEC-LA VESPIÈRE a déjà voté favorablement à cette adhésion le 12 juillet dernier.

Considérant qu'un regroupement des réseaux sur une plus large étendue serait de nature à améliorer l'efficacité du système de distribution d'eau potable et à réduire les risques de variation de la qualité de l'eau

Considérant qu'il y a des avantages techniques à ces fusions.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au projet AQUACOOP Sud Pays d'Auge**

## 11/44 – FERMETURE POSTES PERSONNEL

Lors de la rentrée 2011-2012, les deux maternelles fusionneront pour se retrouver dans les locaux de l'école des Capucins.

Par conséquent les compétences et le personnel de l'école maternelle seront transférés au SIVOM.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour :

- la **fermeture** de 4 postes d'adjoints techniques de 2ème classe Catégorie C à compter du 31 août 2011.
- la **clôture** de la régie de recettes pour la cantine à compter du 19 juillet 2011.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.**

D'autre part et suite aux 4 départs à la retraite, il convient de supprimer :

- 1 poste d'Attaché Territorial Catégorie A à compter du 30 juin 2011.
- 1 poste de Conservateur en Chef du Patrimoine Catégorie A  
à compter du 30 avril 2011.
- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe Catégorie C à compter du 14 juin 2011.

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe Catégorie C à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

## QUESTIONS DIVERSES

**Église Notre-Dame** :Le rapport relatant les travaux à envisager, réalisé par Monsieur Dominique du MERLE, a été transmis aux 3 architectes ayant répondu à la consultation. Un délai de rigueur fixé au 29 juillet 2011 leur a été donné afin qu'ils nous transmettent rapidement leur propositions financière relative à la mission de maîtrise d'œuvre.

**FIN DE SEANCE 22 h00**